



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 117995

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des enseignants du secteur privé invalides au regard du droit à la retraite additionnelle instituée par la loi Censi. En effet, ces enseignants en situation d'invalidité déplorent que la retraite additionnelle instituée par la loi Censi ne leur soit pas accessible malgré leur situation de personne invalide et l'accomplissement de leur carrière au sein de l'enseignement privé. Ils déplorent à ce titre la compensation insuffisante de leur situation d'invalidité et demandent l'extension à leur profit du bénéfice de la retraite additionnelle. Dans ces conditions, elle lui demande de préciser s'il entend prendre des mesures permettant de donner suite à cette revendication et, le cas échéant, sous quel délai.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117995

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1471